
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 353. — Quarante-Heures, 353.

Partie officielle : Décès, 354 ; Nomination ecclésiastique, 354.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Le discours de Son Eminence le Card. Mercier à l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris, 354. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Lampe du sanctuaire, 359. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 359. — À TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 361 ; Rimouski, 363 ; Valleyfield, 364. — VARIÉTÉS : Le crucifix d'argent, 365. — Les LIVRES, 367.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 3 février. — Sexagésime, 2^e cl.

Lundi, 9. — S. CIRILLE D'ALEXANDRIE, év., conf. et doct.

Mardi, 10. — STE SCHOLASTIQUE, vierge.

Mercredi, 11. — APPARITION DE LA STE VIERGE A LOURDES, *dh. maj. 1.*

Judi, 12. — LES SAINTS VII FONDATEURS DES SERVITES, conf.

Vendredi, 13. — De la fête.

Samedi, 14. — De la Sainte Vierge.

Dimanche, 15. — Quinquagésime, 2^e cl.

QUARANTE-HEURES

3 février, Couvent de Lambton. — 11, Couvent de la Rivière-Ouelle. — 12, Couvent de St-Georges. — 14, Couvent de St-Sauveur.

PARTIE OFFICIELLE

DÉCÈS

Son Éminence recommande aux prières du clergé et des fidèles :

M. l'abbé Joseph-Benoît Soulard, ancien curé de la Pointe-aux-Trembles, décédé au Collège de Ste-Anne de la Pocatière, le 28 janvier, à l'âge de 79 ans. Il était membre de la Congrégation de la Sainte-Vierge du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph et de la Société d'une messe, section diocésaine.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :

M. l'abbé V.-E. LAVERGNE a été nommé aumônier du juvénat des Frères des Écoles Chrétiennes, chemin de la Canardière, Québec.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LE DISCOURS DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL MERCIER A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MO- RALES ET POLITIQUES DE PARIS

Ce discours a été prononcé le 13 décembre dernier, lors d'une réception donnée au primat de Belgique. Grâce à la concision et à l'énergie du style, à la noblesse et à la beauté des sentiments, à la force et à l'élévation de la pensée, il n'a encore rien perdu de son intérêt ; il garde et il gardera, malgré la fuite du temps, une perpétuelle actualité. Nous ne sommes donc pas en retard pour en parler.

Après avoir accepté le témoignage que le président de l'Académie des Sciences morales et politiques a rendu à son patriotisme, Son Éminence s'exprime en ces termes : " Il me souvient que, à la date du 11 septembre 1914, j'eus la consolation d'aller visiter,

des
intè-
tière,
ngré-
tière,
société

dans les hôpitaux du Havre, les premières phalanges de blessés de la guerre, Anglais et Français. Je m'approchais de ces braves avec respect, et, lorsque d'une voix étouffée, j'essayais de leur faire accepter une parole d'éloge, ces simples mots d'ordinaire s'échappaient de leurs lèvres : " J'ai fait mon devoir ".

" A Anvers aussi, sur la fin de septembre et dans les premiers jours d'octobre, nos blessés de Liège, de Haelen, d'Aerschot, de Louvain, répondirent à ma bénédiction et à ma poignée de mains tremblante par le même hommage à la patrie meurtrie : " Je n'ai fait que mon devoir ".

Aux yeux de l'Eminentissime cardinal, se dévouer, se sacrifier pour son pays, ce n'est que remplir son devoir. Il le comprend ainsi, et tous dans sa pensée l'ont compris ainsi : Anglais, Français, Belges ; soldats ou civils, simples particuliers ou chefs d'État... Et non seulement les individus, mais aussi les nations : " L'Angleterre fidèle à son serment, s'écrie-t-il, vint protéger la neutralité belge et s'allier à la France. L'Italie, les États-Unis suivirent, et l'on vit alors ce spectacle nouveau, unique dans l'histoire : dix millions d'hommes, appartenant à plus de dix peuples différents, unis sous un même front, sous la bannière de deux géants français, le maréchal Joffre et le maréchal Foch, non pour la conquête d'un royaume ou la maîtrise d'un océan, mais pour sauver des serres d'une nation de proie les beautés de la civilisation chrétienne.

juvé-
dière,

d'une
cision
ments,
rdu de
s, une
d pour

" Chers et honorés confrères, . . . je m'autorise de ce premier contact que vous me permettez de prendre avec votre illustre assemblée, pour vous demander si, dans vos études du passé, vous avez rien vu de pareil à ce soulèvement unanime des peuples, qui viennent offrir leur or, le travail de leurs bras, le sang de leurs fils, mêlé aux larmes des épouses et des mères, pour faire triompher dans le monde, au-dessus des intérêts qui passent, le respect de la parole donnée, la justice, l'honnêteté."

l'Aca-
otisme,
t que,
visiter,

Ici le cardinal Mercier rappelle en quelques mots les horreurs de la guerre, les larmes qu'elle a fait verser, les ruines matérielles et morales qu'elle a amoncelées, les angoisses que causent les incertitudes de l'avenir ; puis il ajoute : " Cependant, à ceux que des déceptions momentanées humilient ou découragent et que guette peut-être une tentation de découragement ou une

pensée de regret, je voudrais faire partager ces deux réflexions qui soutiennent le moral et commandent la fidélité.

“ Le découragement ne vient pas de Dieu : il vient d'une résistance de notre amour-propre à la loi imprescriptible du devoir.

“ L'honnêteté porte en elle-même sa valeur, ainsi que sa première et infaillible récompense : quoi qu'il advienne, l'on ne doit jamais regretter une bonne action.”

Pourquoi le découragement ne vient pas de Dieu ? L'éminentissime cardinal l'explique en termes lumineux. La Providence de Dieu mène le monde et nos volontés. “ Chacun de nous collabore à la réalisation d'un plan d'ensemble qu'il n'a point formé, et dont l'accomplissement échappe à sa direction. Se prêter à ce plan, s'y livrer de toute son âme et de toutes ses énergies, c'est faire son devoir ; s'y soustraire... parce que l'œuvre ne suit pas l'orientation de nos préférences personnelles, c'est substituer l'amour de soi à l'accomplissement de la volonté souveraine de Dieu. A cette résistance la volonté s'use, perd son courage...”

Pourquoi il ne faut jamais regretter une bonne action ? Pourquoi, malgré la violence de ses contre-coups, il ne faut pas regretter d'avoir fait la guerre, d'avoir défendu le droit et la justice ? Une parole du divin Maître rappelée et commentée à propos, nous le fait voir : “ Cherche avant tout le règne de Dieu et sa justice, le reste est un accessoire qui te sera ajouté par surcroit ”.

“ Les conséquences de nos actes de guerre seront ce qu'elles seront ; elles sont ce qu'elles sont. Tenons l'âme haute, les ressorts de nos volontés tendus, restons fidèles à notre devoir d'aujourd'hui comme le furent les champions du droit à leur devoir d'hier. Sachons attendre, dans la sérénité, le déroulement complet du plan de Celui qui, nous faisant l'honneur de nous associer à son œuvre, nous demande d'avoir foi en la sagesse de sa conduite et en la splendeur finale de son divin commandement.”

“ Si je m'autorise, messieurs, poursuit Son Eminence, à vous tenir ce langage austère, c'est qu'il n'est qu'une formule abstraite des gestes de la France.

“ Qui donc, durant ces quatre années de luttes et de douleurs, a fait son devoir, tout son devoir, jusqu'à l'héroïsme le plus pur, à l'égal de la France ?

“ Au cours de mon récent voyage aux États-Unis, je fus parfois interpellé par des amis qui voulaient m’embarrasser en me disant : Vous êtes fier de vos compatriotes, vous exaltez les faits d’armes des Américains, des Canadiens ; que vous restera-t-il à dire quand vous passerez en Angleterre ou en France ?

“ Quand je passerai en France, je dirai que les autres nations ont eu leurs heures de gloire et accompli des gestes d’éclat ; mais, en France, tous les citoyens, hommes de gouvernement, maréchaux et simples soldats, armées de mer et armées du continent, évêques, prêtres, religieux, population laïque de tous les partis, sans une heure de défaillance, dans la retraite comme dans l’offensive, dans les revers comme dans les succès, furent sans relâche à la peine et sans discontinuité à la gloire. Les quatre années de guerre du peuple français furent un geste permanent d’héroïsme.

“ Messieurs et chers Confrères, j’ai besoin de vous dire la vérité, telle que je la vois, telle que je la sens dans les profondeurs de mon âme : parmi tous les peuples du globe, le plus attachant, le plus beau, le plus grand par le rayonnement de sa pensée, par la précision et le charme de sa langue, par la bravoure souriante de ses soldats, par son caractère chevaleresque et l’élan de son apostolat, par la fécondité de son héroïsme chrétien, c’est, n’en doutez pas, votre peuple, le peuple français.

“ Et que l’on ne m’objecte pas certaines heures d’oubli, qui furent, autrefois, douloureuses pour mes frères dans la foi catholique.

“ Y eut-il jamais une vie d’homme, individuelle ou collective, où il ne fallut faire une place aux ascensions dans le bien ?

“ Cette place, ne l’avez-vous pas prise, spontanément et tout de bon, . . . à la veille et au lendemain de la grande guerre ? . . . ”

Nous interrompons ici une citation qui devrait être continuée. La France peut être fière d’un pareil témoignage. Il vient d’un homme qui se connaît en héroïsme ; d’un esprit éclairé qui est en état de faire des comparaisons et de juger ; d’un philosophe, d’un théologien qui pèse ses mots et en sait la valeur ; d’un prince de l’Église, aussi grand par la vertu que par sa dignité et sa science, qui ne sacrifiera jamais à de vains effets oratoires l’expression exacte de la vérité. Le témoignage que le cardinal

Mercier rend à la France occupera le premier rang après ceux que lui ont rendus les souverains pontifes : Benoît XV, Pie X, Léon XIII et autres.

Le savant cardinal dit ensuite un mot de la philosophie Kantienne. Dans l'ordre intellectuel, elle est la cause de la grande guerre ; et peut-être les autres causes se ramènent-elles à celle-là. " La catastrophe qui a secoué le monde est, si je ne m'abuse, la suite logique d'une philosophie de dislocation et de ruines. L'ordre est unité. A l'unité harmonieuse de l'univers et à son reflet dans l'unité de la conscience, le philosophe allemand dont tous les peuples ont subi plus ou moins l'influence, a substitué la conception d'un ensemble artificiel, où la conscience est sans lien naturel avec la réalité objective, où elle-même est déchirée par des séparations violentes qui isolent la métaphysique de la science ; le sentiment du devoir, des convictions raisonnées ; le droit, de la morale, de la religion, de la foi chrétienne et catholique. Les débris gisent sur le sol. La Providence vous confie l'insigne honneur de travailler à la restauration de l'édifice ébréché."

L'œuvre de reconstruction sera donc, dans une large mesure, une œuvre d'assainissement intellectuel et moral. L'Institut de France aura à y collaborer. " Je m'y associe de mes vœux, conclut Son Eminence ; et, tandis que je vous apporte aujourd'hui, l'humble et trop tardif, mais sincère et ardent témoignage de mon admiration et de ma gratitude, je salue, avec une sympathie fraternelle, votre soumission collective à la loi d'universelle finalité posée par Celui dont Dante a écrit, en conclusion de son poème, que par les sollicitations de son amour, Il attire à Lui le soleil, moteur de notre globe, et les autres étoiles jetées par Lui dans l'espace."

Ainsi se termine, dans la splendeur, par une parole qui ramène tout l'univers à Dieu, l'éloquent et instructif discours de Son Eminence le cardinal archevêque de Malines.

L. C.

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant " la Semaine Religieuse " lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

LITURGIE ET DISCIPLINE

LAMPE DU SANCTUAIRE

Nous avons mentionné ici, en son temps, le décret de la S. Congrégation des Rites, du 23 février 1916, permettant aux Ordinaires d'autoriser même la lumière électrique pour la lampe du sanctuaire devant le S. Sacrement, étant donné la difficulté de se procurer de l'huile d'olive pendant la guerre. A la fin de notre article, nous nous demandions si la S. Congrégation, la guerre finie, maintiendrait son décret.

Le nouveau Code du Droit Canonique ne fait aucunement écho à ce décret. C'est ce que fait remarquer Mgr l'évêque de Valleyfield dans une récente circulaire à son clergé.

"La permission d'employer la lumière électrique, dit-il, n'est donc pas même prévue par le code canonique.

"Le décret du 23 février 1916 est essentiellement temporaire ; il suppose des circonstances exceptionnelles et laisse à la conscience de l'ordinaire d'en juger.

"En effet, ce décret, donné durant la guerre par la S. C. des Rites, sur les instances de plusieurs évêques, est essentiellement conditionnel. Il suppose que l'huile d'olive fait totalement défaut, ou qu'on ne peut s'en procurer qu'avec grande difficulté et pour un prix exorbitant. Il suppose encore que son application cessera avec les circonstances qui l'ont motivé. Enfin, il suppose que les autres huiles font également défaut, même les huiles minérales ainsi que la cire d'abeilles pure ou mélangée ; alors, en dernier lieu, comme il est expressément marqué, *in ultimo loco*, vient la lumière électrique.

"Mais il n'est pas loisible à chacun de décider de l'emploi de cette lumière.

"Il est dit en effet que le tout est remis au jugement prudent des ordinaires à qui sont données les facultés nécessaires et opportunes, pour qu'ils en usent *in casibus et modis superius expositis, rem omnem prudenti iudicio ordinariorum* . . .

"Les autorisations données en vertu de ce décret sont donc forcément précaires, si bien que, même si l'ordinaire avait donné cette permission, il n'y a pas lieu de faire une installation coûteuse qu'il faudrait bientôt enlever."

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Feu l'abbé J.-B. Souldard. — Le diocèse de Québec vient de perdre un de ses prêtres les plus vénérables en la personne de M.

l'abbé J.-B. Soulard, décédé mercredi soir, le 28 janvier, au Collège de Ste-Anne de la Pocatière.

M. Joseph-Benoît Soulard est né à St-Roch des Aulnaies, le 22 mars 1841, de François Soulard et d'Adélaïde Roy-Lauzier. Il fit son cours classique au Collège de Ste-Anne de la Pocatière, et fut ordonné à Québec, le 22 mai 1869. Vicaire dans sa paroisse natale, de 1869 à 1871; curé de Ste-Perpétue, avec desserte de St-Pamphile de 1871 à 1879; curé des Ecureuils, de 1879 à 1898; de la Pointe-aux-Trembles, de 1899 à 1909. En 1909, il donna sa démission et se retira à Charlesbourg, où il passa quelques années. Après avoir séjourné ensuite à Jacques-Cartier, à Beauceville et à l'Hospice de Lévis, il était retiré au Collège de Ste-Anne de la Pocatière, depuis septembre dernier.

Le service du défunt a été chanté samedi matin, dans la chapelle du Collège de Ste-Anne, par Sa Grandeur Mgr Roy, et l'inhumation a eu lieu dans le cimetière du Collège.

Feu l'abbé Soulard était le frère de l'abbé Thomas Soulard décédé à Orégon en 1861, à l'âge de 31 ans, et de l'abbé Elzéar Soulard décédé à Saint-Elzéar de Beauce, où il était vicaire, en 1860, à l'âge de 26 ans.

Cérémonie de vêture. — Mardi, le 27 janvier, dans la chapelle du Bon-Pasteur de Québec, M. le chanoine Roméo Guimont présidait une cérémonie de vêture, assisté de MM. les abbés J. Galarneau, aumônier du couvent de Charlesbourg, et J. Donaldson, aumônier de l'Institut.

Ont revêtu le saint habit des sœurs Servantes du Cœur Immaculé de Marie : Sœurs Hélène Roy, de N.-D. de Lac, dite en religion M. de la Trinité; Marie-Rose Boucher, de St-Romuald, dite M. de Ste-Paule; Laura Lévêque, de Matane, dite Marguerite de Jésus; Alfréda Larivière, de Ste-Hénédine, dite M. de St-Eloi; Alma Hébert, de Ste-Marie, Beauce, dite M. de St-Gabriel; Lucienne Beaudet, de St-Louis, Lotbinière, dite M. de St-Jean de la Croix; Marguerite Vézina, de St-Valier, dite Marguerite Marie.

La bénédiction du très St-Sacrement clôtura la cérémonie.

Vingt-cinq ans d'un fécond labour. — La *Semaine religieuse* ne peut laisser passer inaperçu l'heureux anniversaire que vient de fêter le *Bulletin des Recherches Historiques*, dirigé et rédigé avec tant d'autorité par notre fidèle lecteur et ami, M. Pierre-Georges Roy, l'érudite chercheur dont la réputation a été consacrée par maintes sociétés savantes du Canada et de l'étranger. Le *Bulletin* vient, en effet, d'accomplir ses vingt-cinq ans. C'est vite dit. Mais que d'études, que de veilles, que de sacrifices, que de rudes travaux, souvent incompris, ces vingt-cinq

années représentent ! Il ne faut rien de moins que l'indomptable courage d'un Pierre-Georges Roy pour maintenir ainsi, pendant un quart de siècle, une revue qui ne peut prétendre à la popularité à cause de son caractère sérieux et dont la clientèle ne peut être que très limitée dans un pays comme le nôtre, mais dont la valeur documentaire est hors de pair en Amérique et nécessite, pour durer, un travail de bénédictin. M. Pierre-Georges Roy sera sans doute bien surpris de nous entendre le féliciter, à l'occasion de ce brillant anniversaire : le distingué directeur du *Bulletin des Recherches Historiques* est un modeste. Mais ce sont justement ces humbles travailleurs que l'on aime à féliciter. Nous félicitons donc bien sincèrement M. Roy d'avoir réussi à maintenir, pendant vingt-cinq ans, au prix des plus grands sacrifices, la plus sûre et la plus solide revue documentaire d'histoire canadienne qui ait jamais existé. Et nous souhaitons de grand cœur au distingué fondateur du *Bulletin* de voir le cinquantenaire de son importante revue, où il a déjà accumulé, par un labeur inouï, d'innombrables "perles ignorées" de notre histoire.

De retour. — M. l'abbé Victorin Germain, du personnel de l'*Action Catholique* et collaborateur à notre revue, est de retour à Québec, après un séjour de trois ans à Rome. M. l'abbé Germain a suivi les cours de théologie thomiste du Collège Angélique et y a acquis le grade de docteur en théologie.

La *Semaine religieuse* est heureuse de souhaiter la plus cordiale bienvenue à son dévoué collaborateur.

La Saint François de Sales. — La Saint François de Sales, fête patronale du Séminaire de Québec, a été, comme d'habitude, solennellement célébrée par le personnel de Séminaire. Le matin, dans la chapelle extérieure, il y eut grand'messe chantée par M. l'abbé Emile Beaudry. Son Éminence le Cardinal Bégin assistait au trône, accompagné de MM. les abbés Oscar Genest et Georges Savard. Le R. Père Prosper, gardien des Capucins de Limoilou, a donné le sermon.

Aux prières. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs, l'âme de Mme Marie-Louise-Clara Têtu, veuve de l'hon. Elisée Dionne, conseiller législatif, décédée au presbytère de l'Islet, vendredi, le 30 janvier, à l'âge de 84 ans et huit mois. La défunte était la mère de M. l'abbé Emile Dionne, curé de l'Islet.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Montréal. — S. G. Mgr Bruchési, malade depuis quelque temps déjà, est parti le 12 janvier dernier pour New-York, où il doit suivre un traitement.

Nous espérons que ce voyage lui procurera promptement la guérison.

— Par décision de Mgr l'Archevêque de Montréal, ont été nommés vicaires forains pour leur circonscription :

Mgr J.-A. Richard, curé de Verdun ;

M. le chanoine V. Pauzé, supérieur du Collège de l'Assomption ;

M. l'abbé J.-M.-A. Brosseau, curé de St-Jérôme ;

M. l'abbé V. Thérien, curé de Lachine.

— Par décision de S. G. Mgr Bruchési, ont été nommés chanoines honoraires :

M. l'abbé J.-A.-N. Morin, curé de St-Edouard (Montréal) ;

M. l'abbé A.-E. Deschamps, aumônier des Sourdes-Muettes.

— Dans la nuit du 22 novembre dernier, un violent incendie a détruit en très grande partie les locaux de l'Université de Montréal, sur la rue S.-Denis.

Les autorités de l'Université avec le concours financier du public vont reconstruire, sur un autre site, des édifices plus vastes, plus modernes, que celui que le feu a rasé.

— A l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation, *le Devoir* a assemblé un Congrès. Ses organisateurs ont été fiers, et à bon droit, des résultats obtenus.

Dans ce congrès, où étaient représentés les journaux catholiques de langue française du Canada, on s'est occupé de toute la presse catholique indépendante du pays. Chacun des journaux qui la composent ne peut que bénéficier de l'expérience qu'une foule d'hommes éclairés et bien disposés ont mise en commun durant les quelques jours où ils ont été réunis ; et le rôle de la presse catholique y a été placé sous un jour qui ne laisse planer aucun doute sur son importance, son utilité, et sa nécessité. Et l'union entre tous, si facile avec de la bonne volonté, y a été amorcée d'une manière qui justifie les espérances.

— Le 15 janvier dernier a été organisée, à Montréal, l'Union des Cultivateurs de la province de Québec. Cette société, qui entend pratiquer la coopération dans le vrai sens du mot, a placé en tête de son excellent programme social et économique l'affirmation suivante : " Cette Union à l'exemple des syndicats ouvriers catholiques récemment organisés entend surtout protéger et développer ses intérêts professionnels sans empiéter sur les droits de personne ni d'aucune autre classe mais en suivant les prescriptions données par l'Église, et plus particulièrement par l'Encyclique " *Rerum novarum* " de l'illustre Léon XIII, telle qu'interprétée par l'épiscopat canadien ".

En même temps qu'elle obtenait d'Ottawa sa charte constitutive, qui lui confère, entre autres pouvoirs, celui d'étendre ses opérations dans tout le pays et d'organiser un système de coopératives, l'Union demandait à S. G. Mgr Bruchési et obtenait de lui un aumônier dans la personne de M. l'abbé J.-W. Meunier, curé de S.-Patrice-de-Sherrington.

La nouvelle association, dont les réclamations sont aussi nettes que les déclarations doctrinales, a mis prestement de côté une proposition d'action politique. Elle est d'abord et avant tout catholique et indépendante en politique.

L'Union a choisi pour patron saint Isidore le laboureur.

—M. l'abbé Alphonse Mandeville, ancien curé de St-Paul de l'Île-aux-Noix, est mort subitement, le 24 janvier dernier, au presbytère de l'Acadie, où il était retiré.

M. l'abbé Mandeville, était né à Saint-Paul de Joliette, le 26 février 1853. Il avait fait ses études à l'Assomption et à Rigaud, et avait été ordonné prêtre à Montréal par Mgr Fabre, le 24 août 1880. Vicaire à Saint-Cuthbert (1880-1887), à Saint-Félix-de-Valois (1887-1888), à Sainte-Scholastique (1888-1892), à Lachine (1892-1897), il fut ensuite desservant de St-Pierre-aux-Liens, de Montréal (1897-1899), puis curé de l'Île-aux-Noix, où il a bâti une église en 1900.

Rimouski.— Monsieur le chanoine J.-R. Léonard, curé de N.-D.-de-Lourdes, de Mont-Joli, a été nommé évêque de Rimouski.

Cette nouvelle a été reçue avec une joie profonde et une satisfaction unanime par le clergé du diocèse.

Le nouveau chef de l'Église de Rimouski dépasse à peine la quarantaine, mais il a occupé des postes importants autant que variés. Et son activité, son zèle apostolique, son jugement droit et sûr, sa compétence en matière doctrinale et liturgique, non moins que ses remarquables aptitudes d'organisateur, le prédestinaient à la haute fonction qu'il est appelé à exercer au milieu de siens.

Mgr Léonard est né, en effet, dans le diocèse de Rimouski, à St-Joseph-de-Carleton, le 19 août 1876.

Il a fait toutes ses études classiques et théologiques au Séminaire de Rimouski ; il est le premier prêtre du clergé rimouskoi qui soit élevé à l'épiscopat ; et toutes ces circonstances contribuent à l'allégresse de ses diocésains et leur sont un sujet de légitime fierté.

Alors qu'il n'était encore que séminariste, et n'ayant pas atteint sa vingtième année, il fut attaché par Mgr Blais au secrétariat de l'Évêché ; et après son ordination, à Carleton, le 25 février 1899— avec dispense d'âge : il n'avait que vingt-deux ans— il continua d'être le secrétaire et aussi le conseiller, c'est un fait reconnu, de son Évêque, jusqu'à 1905. Mgr Léonard connaît donc, et de longue date, tous les rouages de l'administration diocésaine.

Huit années de travail assidu et écrasant aux côtés de son évêque lui imposèrent un court repos. Mais il fut bientôt chargé de diriger le Grand Séminaire, en 1905. Cependant ses forces le trahirent, et il dut entrer dans le ministère paroissial, dont la vie convenait mieux à sa santé.

Il fut assistant à St-Fabien de Rimouski et aussi à Bonaventure, et il fut ensuite nommé, en 1907, curé de St-Damase de Matane, où il demeura cinq années, au cours desquelles son activité fit subir à sa paroisse une véritable transformation. Il avait restauré le presbytère et préparé la construction d'une église, lorsqu'il fut de nouveau, en 1912, appelé à la direction du Grand Séminaire. Au printemps de 1913, il était créé chanoine titulaire du Chapitre de la Cathédrale.

La cure de St-Octave-de-Métis étant devenue vacante par suite de la retraite de Mgr Langis, V.G., le chanoine Léonard accepta cette charge importante et rentra dans le ministère paroissial, qu'il n'a pas quitté depuis lors. Après avoir, pendant deux ans, pourvu aux besoins spirituels de ses paroissiens, continué les travaux de l'église inachevée et fondé un cercle de l'A. C. J. C., il se vit appelé, en 1915, à la cure de Mont-Joli. Là aussi, il a fondé un cercle de jeunes gens ; il a de plus appelé les Frères du Sacré-Cœur à la direction de l'Académie Commerciale de l'endroit, et fait de cette paroisse considérable " l'une des mieux réglées et organisées du diocèse," comme le fait observer l'*Évangéline*.

Et maintenant il est appelé par Notre Saint Père le Pape à la direction d'un des plus importants diocèses du Canada, et le plus grand en étendue, Québec et Montréal exceptés. Il exerce sa juridiction sur les grands comtés de Bonaventure, Gaspé, Matane, Rimouski, et Témiscouata (moins cinq paroisses de cette dernière région). Sa sollicitude s'étend à 145,000 âmes, population catholique desservie actuellement par 170 prêtres, et organisée en 96 paroisses, auxquelles il faut ajouter 34 dessertes ou missions.

Le troisième évêque de Rimouski saura donc diriger, d'une main ferme, et avec cette sagesse et cette intelligence du gouvernement des âmes dont il a donné la preuve, les destinées spirituelles de ce diocèse.

Ad multos annos.

Valleyfield.— S. G. Mgr Emard, évêque de Valleyfield, vient de publier une ordonnance annonçant l'érection du Chapitre Canonial dans l'église cathédrale de Valleyfield.

L'installation solennelle de Chapitre aura lieu le 7 avril prochain. Il se composera d'un doyen, M. l'abbé Alphonse-Charles Dugas, vicaire forain, curé de Saint-Polycarpe, de onze chanoines titulaires et d'un certain nombre de chanoines honoraires, dont voici les noms :

Chanoines titulaires :

1° M. l'abbé Louis-Napoléon Préville, vicaire-forain, curé de St-Jean-Chrysostome ;

2° M. l'abbé Théodule Nepveu, vicaire-forain, curé de Saint-Clément de Beauharnois ;

3° M. l'abbé Joseph-Pierre Bourget, curé-missionnaire à Saint-Régis ;

4° M. l'abbé Edmond-Stanislas Aubin, supérieur du collège de Valleyfield ;

5° M. l'abbé Louis-Ubald Mousseau, principal de l'École normale de Valleyfield ;

6° M. l'abbé Trefflé-Zénon Simon, curé de la cathédrale de Valleyfield ;

7° Monseigneur Jean-de-la-Croix Dorais, protonotaire apostolique, vicaire général du diocèse de Valleyfield ;

8° M. l'abbé Joseph Arthur Billette, professeur au Collège de Valleyfield ;

9° M. l'abbé James Gallagher, professeur au collège de Valleyfield ;

10° M. l'abbé Joseph Laframboise, directeur du collège de Valleyfield ;

M. l'abbé E.-S. Aubin est nommé chanoine théologal, et M. l'abbé T.-Z. Simon, chanoine pénitencier.

Chanoines honoraires :

M. l'abbé Joseph-Edmond Duprat, ancien curé de Sainte-Philomène ;

M. l'abbé Joseph-Octave Godin, curé de Saint-Michel de Vaudreuil ;

M. l'abbé Isaïe-Rémi Chaput, ancien curé de Châteauguay.

VARIÉTÉS

LE CRUCIFIX D'ARGENT

Madame Legrand était fort connue à Bourges pour sa bienfaisance autant que pour sa richesse.

Son jardinier étant mort en laissant une petite fille de trois ans, Lucie, sans aucun appui, Mme Legrand recueillit l'orpheline et l'éleva. Elle lui apprit à écrire, à lire, à coudre ; elle lui donna surtout une solide instruction religieuse.

L'enfant répondit aux soins de sa protectrice ; elle apprenait tout avec la plus grande facilité. En outre, elle la récompensait par son affection et ses attentions filiales.

Devenue jeune fille, elle fut pour Mme Legrand une compagne si aimable et si dévouée que celle-ci ne pouvait se passer d'elle, et s'applaudissait de l'avoir recueillie. Parfois, elle disait à sa pupille :

— Ce n'est pas très gai pour toi, mon enfant, de passer toute ta jeunesse presque dans la solitude, auprès d'une personne âgée et parfois maussade comme je le suis.

— Ne parlez pas ainsi, ma chère Madame, répondit Lucie ; ce que je fais pour vous est bien peu en regard de la reconnaissance que je vous dois. Que serais-je sans vous ? Une malheureuse enfant élevée par la charité publique et, sans doute, astreinte à de pénibles travaux pour gagner ma vie.

Lucie avait près de quarante ans lorsque sa protectrice, alors très âgée, mourut, après une courte maladie.

Dépeindre la douleur de la pauvre fille serait chose impossible.

— Je perds tout en perdant ma chère maîtresse, disait-elle en sanglotant.

Après l'enterrement, le notaire ouvrit le testament de la défunte devant ses parents, quelques cousins et cousines éloignés qu'elle voyait peu et qui ne lui avaient jamais témoigné d'affection.

Tout ce monde jetait des regards peu bienveillants à la pauvre Lucie qu'on s'attendait à voir instituée héritière pour une bonne part de la fortune de sa mère adoptive : quel ne fut pas l'étonnement général, lorsque le notaire lut à haute voix cet article :

“ Je lègue à Lucie X. . . , la fille de mon cœur, le crucifix d'argent qui est au-dessus de mon lit, pour la récompenser de son dévouement envers moi. Connaissant son désintéressement j'espère que ce cadeau suffira pour faire son bonheur.

Toute l'assemblée respira, soulagée, mais ne put s'empêcher de jeter un regard de pitié sur la pauvre fille, qui tombait d'une vie confortable et douce, exempte de soucis, dans la plus complète misère ; on s'attendait à lui voir donner les marques d'un cruel désappointement ; mais celle-ci, toute en larmes et les mains jointes, s'écria :

— O ma chère bienfaitrice, je vous remercie du présent que vous me faites ; vous avez bien raison ; rien ne pouvait me rendre aussi heureuse que ce précieux souvenir ; il ne sortira de mes mains qu'après ma mort.

Et ayant reçu le crucifix des mains du notaire, elle quitta la maison, où les héritiers étaient pressés de s'installer.

La pauvre fille était dans la nécessité de trouver au plus tôt un emploi qui la fit vivre. Dans son cruel embarras, elle s'en fut trouver le curé de la paroisse qui la connaissait fort bien, ainsi que Mme Legrand ; elle lui exposa sa triste position.

— Il est impossible, pensait l'ecclésiastique en lui-même, que Mme Legrand, si généreuse, si raisonnable, si attachée à cette bonne fille, ne lui ait laissé pour tout legs qu'un crucifix.

— Montrez-moi ce crucifix, fit-il à Lucie, je désire l'examiner.

La pauvre fille le lui présenta : c'était un Christ en argent monté sur une croix d'ébène d'assez grandes dimensions, dont les extrémités étaient garnies de plaquettes d'ivoire.

Le curé le prit, le tourna et le retourna en tous sens, et soudain sous ses doigts un ressort caché sous une des plaquettes se déclancha, faisant s'ouvrir en deux la croix qui était creuse à l'intérieur. Dans la cavité, se trouvaient plusieurs papiers roulés ;

l'un était un titre de rente assurant à Lucie une large aisance, l'autre un billet écrit par Mme Legrand, et portant ces mots :

“ Ma chère Enfant,

“ Voulant t'assurer un sort heureux, et craignant que mes héritiers naturels ne te fassent des ennuis à propos de ce que je veux te léguer, j'emploie cette ruse assez simple pour laisser ignorer à tout le monde la petite fortune que je te donne et que tu mérites si bien. Sois donc heureuse et ne m'oublie pas.

“ L. Legrand

— Oh ! non, ma chère protectrice, je ne vous oublierai jamais ! s'écria Lucie, suffoquée par l'émotion.

Non seulement elle ne l'oublia pas, mais elle l'imita de son mieux. Elle vécut de la façon la plus modeste, ne gardant pour elle que le strict nécessaire et consacrant le surplus de ses revenus, ainsi que tout son temps, aux nombreuses œuvres de charité que Mme Legrand avait patronnées pendant sa vie.

[*L'Etoile Noëliste.*]

LES LIVRES

Annuaire statistique de Québec, 1919. Beau grand in-8 de 664 pages. Prix : \$1.00.

L'Annuaire statistique de Québec vient de paraître. Nos lecteurs connaissent déjà cet ouvrage, la plus importante publication du Bureau des Statistiques, dont M. G.-E. Marquis est le chef. C'est un plaisir de constater que *l'Annuaire* se perfectionne d'une année à l'autre. Celui de 1919 contient quelques sections de plus que le précédent, quoique ses grandes divisions soient restées les mêmes.

Il débute par un aperçu chronologique de l'histoire de la Nouvelle-France, et plus particulièrement de la vie économique de la province de Québec, depuis la Confédération.

M. E.-Z. Massicotte, archiviste du Palais de Justice de Montréal, a bien voulu fournir certains renseignements relatifs à l'histoire de la grande métropole et signaler quelques inexactitudes propagées par les historiens, donnant ainsi plus de valeur à ces notes. *L'Annuaire* fournit les renseignements habituels, mais augmentés et mis au point, sur la climatologie, la population, le gouvernement, l'administration, la production et le mouvement économique de la province de Québec.

Les statistiques les plus opportunes sont peut-être celles sur le travail organisé de notre province. *L'Annuaire* contient une statistique

relative à l'application de la loi des différends ouvriers de Québec, donnant les causes et les résultats de ces différends depuis sa mise en vigueur le 28 mars 1901, jusqu'au mois de septembre 1919. Le Bureau des Statistiques s'est encore intéressé aux Caisses Populaires. On constate que le nombre de leurs sociétaires s'accroît nombreux, que par suite, les dépôts sont plus considérables, les prêts plus fréquents et que les profits ont doublé : de \$89,893, ils sont montés à \$180,038.

L'Annuaire se termine par une substantielle étude de M. Ivanhoe Caron sur la Colonisation du Canada sous le régime anglais de 1796-1800.

Pour donner une preuve de l'activité du Bureau des Statistiques, disons qu'il publie une édition anglaise de *l'Annuaire*, et en outre : les *Statistiques municipales* ; les *Statistiques judiciaires* ; les *Statistiques des Etablissements pénitentiaires et des Institutions d'Assistance* ; *l'Etat financier des Corrections scolaires* et enfin les *Statistiques de l'Enseignement*.

The Language Question before the Legislative Assembly of Saskatchewan. Brochure publiée par le *Patriote de l'Ouest*. Prix : 25 sous l'exemplaire franco.

L'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan, poursuivant sa campagne de propagande française dans l'Ouest, vient de réunir et de publier en brochure le texte anglais des discours prononcés par les honorables Martin, Motherwell, Latta et Dunning, lors du débat sur les amendements à la loi scolaire, à la Législature provinciale de Regina, en décembre 1918.

On se rappelle le retentissement de ces séances mémorables. En dépit de la grande publicité qui leur fut faite à l'époque, par la presse de toute opinion, elles étaient néanmoins destinées, comme tant d'autres événements, à tomber dans l'oubli. L'initiative de l'A. C. F. C. vient à point pour en raviver le souvenir et en perpétuer les enseignements.

Ces discours sont tout autant d'actualité aujourd'hui qu'il y a un an. Les faits et les arguments qu'ils renferment sont de ceux qui peuvent nous être utiles chaque jour dans la poursuite du bon combat. Les Canadiens-français de la province de Québec y trouveront des informations de première main sur la situation de leurs compatriotes de la Saskatchewan au point de vue du français ; ceux des groupes extérieurs y puiseront des indications précieuses pour les guider dans leurs propres luttes.

Ordo de l'Institution des Sourds-Muets. Montréal (Imprimerie des Sourds-Muets). Brochure de 78 pages.

Voici un petit volume très utile aux élèves actuels de l'Institution des Sourds-Muets et aux anciens de cette maison. Outre les noms des élèves actuels et les autres renseignements qu'on a l'habitude de trouver dans les annuaires de nos collèges et séminaires, il contient un calendrier particulier pour les Sourds-muets, de là son nom d'ordo. Avec la présente livraison *l'Ordo des Sourds-muets* arrive à sa 25^e année. Nous lui faisons nos compliments à l'occasion de ses noces d'argent.